

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 560

25 mars 2011

SOMMAIRE

ABFS Directors S.à r.l.	26877	Kalieme S.A., SPF	26870
Assolux S.à r.l.	26875	Kataris	26834
AZIGEP Société de Participations Financières S.à r.l.	26874	Keyvest S.A.	26871
Bridlux S.A.	26868	Klynveld Peat Marwick Goerdeler	26870
Citadel Financial Products S.à r.l.	26876	KPMG	26871
Copralim S.A., S.P.F.	26872	KPMG	26871
Creotel International S.A.	26880	KPMG Advisory	26873
Creotel International S.A.	26880	KPMG Advisory	26874
Creotel International S.A.	26880	KPMG Audit	26874
Da Cruz S.à r.l.	26880	KPMG Audit	26875
Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg	26879	KPMG Global Advisory Support	26875
De Kameinbauer	26880	KPMG Lux S.à r.l.	26875
Dennemeyer	26879	KPMG Peat Marwick	26876
Dutalux S.A.	26866	KPMG Tax	26876
Euralver Façades S.A.	26866	KPMG Tax	26877
Faco Invest S.à r.l.	26867	KPMG Tax	26866
Fidassur	26867	KPMG Tax	26876
Financière de Beaufort S.A.	26867	KPMG Tax	26877
Free Invest Holding S.A.	26868	KPMG Tax	26876
Ganghi S.A.	26868	KPMG Tax	26877
GMC SERVICES SA - courtier d'assurances	26869	KPMG Tax	26877
Gotic House S.à r.l.	26869	Lion/Evergreen Lux 1 S.à r.l.	26878
H.C.T. Holding	26872	Marlow S.à r.l.	26878
H-One S.A.	26871	Meximmo SCI	26879
IFT International Financial Team S.A.	26869	Micropolis S.à r.l.	26879
Ivy Luxco II S.à r.l.	26866	Multi Units Luxembourg	26868
Ivy Luxco I S.à r.l.	26865	PBP Holding S.A.	26868
Kaji S.à r.l.	26870	PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l.	26867
		Plaetim S.A.	26878
		TAQA Luxembourg S.à r.l.	26869
		UBS (Lux) SICAV 3	26877
		Whitehall Street International Offshore Fund 2008	26870

Kataris, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.557.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 19194;

here represented by Solange Lardillon, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 March 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement established as a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Kataris" (the Company).

1.2 The Company will be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Law), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the Companies Law) (provided that in case of conflicts between the Companies Law and the 2007 Law, the 2007 Law will prevail) as well as by these Articles.

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the shareholders (the Shareholders) in the articles of association of the Company (the Articles) will be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 The Board will further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it will deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political, economic, social or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measure will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-fund if no further Sub-fund is active at this time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles.

4. Art. 4. Corporate objects.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Law.

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company will be represented by fully paid up shares of no par value and will at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12.

5.2 The capital must reach one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Law on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company was of thirty one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one (31) fully paid up shares with no par value.

5.4 The Company has an umbrella structure and the Board will set up a separate portfolio of assets that represents a sub-fund as defined in article 71 of the 2007 Law (a Sub-fund), and that is formed for one or more Classes. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-fund are set forth in the issuing document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Law (the Memorandum). Each Sub-fund may have its own funding, Classes (as defined below), investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue different classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Law and the Companies Law, including, without limitation different:

- (a) type of target investors;
- (b) fees and expenses structures;
- (c) subscription and/or redemption procedures;
- (d) minimum investment and/or subsequent holding requirements;
- (e) distribution rights and policy, and the Board may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class
- (es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
- (f) marketing targets;
- (g) transfer or ownership restrictions;
- (h) currency.

5.6 Each Sub-fund is treated as a separate entity and operates independently, each portfolio of assets being invested for the exclusive benefit of this Sub-fund. A purchase of shares relating to one particular Sub-fund does not give the holder of such shares any rights with respect to any other Sub-fund.

5.7 A separate Net Asset Value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12.

5.8 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.9 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Law, the rights of the Shareholder and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there will be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.10 At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company will redeem all the shares in the Classes of that Sub-fund, in accordance with article 28, irrespective of the provisions of article 8 of the Articles.

5.11 The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. The Memorandum will indicate whether a Sub-fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.12 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in euro, be converted into euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds.

6. Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company will be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form. Shares are issued without par value and must be fully paid upon issue. The shares are not represented by certificates.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register will set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and Class of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Each Shareholder will provide the Company with an address, fax number and email address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by way of a written notification sent to the Company.

6.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of Shareholders by the Company from time to time, until another address will be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.5 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule will apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.6 The Company may decide to issue fractional shares up to four decimals. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.7 Subject to the provisions of article 10, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7. Art. 7. Issue of shares.

7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2 Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (Well-Informed Investors).

7.3 Any conditions to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Board may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) decide that shares of a particular Sub-fund or Class will only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription amount, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

(e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) restrict the ownership of shares of a particular Class to certain type of persons or entities;

(g) decide that payments for subscriptions to shares will be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Sub-fund and Class.

7.4 Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5 A process determined by the Board and described in the Memorandum will govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

7.6 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.7 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject, in whole or in part, any request for subscription for shares.

7.8 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

8. Art. 8. Redemptions of shares.

General

8.1 The Board may create each Sub-fund as:

- a closed-ended Sub-fund the shares of which are in principle not redeemable at the request of a Shareholder; or
- an open-ended Sub-fund where any Shareholder may request a redemption of all or part of its shares from the Company in accordance with the conditions and procedures set forth by the Board in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of articles 12 and 13 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board and disclosed in the Memorandum, provided that any transfer documents have been received by the Company.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per share for shares of a particular Class of a Sub-fund corresponds to the Net Asset Value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum will govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund. The Board may impose conditions on the redemption of shares. Any such condition to which the redemption of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum.

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Valuation Date or at some time during a Valuation Date, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and/or conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company and in accordance with the terms of the Memorandum. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Date following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit and unless otherwise specified in the Memorandum).

8.7 The Company may discretionarily decide to, at the request of a Shareholder, satisfy (all or part of) the payment of the redemption price owed to any Shareholder in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Date or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. Such a Shareholder may incur brokerage and/or local tax charges on any transfer or sale of securities so received in satisfaction of redemption. The valuation used will be confirmed by a special report of the independent auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee, unless otherwise provided for in the Memorandum.

8.8 All redeemed shares will be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except -in each case for the duration of the suspension -in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

8.10 In respect of open-ended Sub-funds, the Company will use all reasonable commercial efforts to satisfy redemption requests, recognising its obligation to balance such efforts with the interests of the relevant Sub-fund and the other Sub-funds as a whole and the interests of those Shareholders who remain in the relevant Sub-fund and the other Sub-funds, but nothing will oblige the Company to meet any redemption request.

Compulsory redemptions

8.11 Shares may be redeemed at the initiative of the Company in accordance with, and in the circumstances set out under, this article. The Company may in particular decide to:

(a) redeem shares of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among Shareholders in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal on a pro rata basis among Shareholders, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and, as the case may be, reinvestment rights) as provided for each Sub-fund in the Memorandum, if any;

(b) compulsory redeem shares:

- held by a Restricted Person as defined in, and in accordance with the provisions of article 11.1 of these Articles;
- in case of admission of new investors in the Company in order to equalise existing investors and late investors (e.g., in case of admission of subsequent investors) if so provided for in, and in accordance with the terms and conditions of, the Memorandum;
- in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 28 of these Articles;
- held by a Shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Company, any required contributions or certain other payments to the relevant Sub-fund (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription documents to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of the Memorandum; and
- in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription documents, Memorandum and these Articles.

9. Art. 9. Conversion of shares.

9.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, a Shareholder may convert shares of a particular Class of a Sub-fund held in whole or in part into shares of the corresponding Class of another Sub-fund; conversions from shares of one Class of a Sub-fund to shares of another Class of either the same or a different Sub-fund are also permitted, except otherwise decided by the Board.

9.2 The Board may make the conversion of shares dependent upon additional conditions, as set forth in the Memorandum.

9.3 A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the shares to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per share of the respective Class; a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

9.4 As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Date. If there are different order acceptance deadlines for the Subfunds in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

9.5 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be subscribed ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.6 Subject to any currency conversion (if applicable) the proceeds resulting from the redemption of the original shares will be applied immediately as the subscription monies for the shares in the new Class into which the original shares are converted.

9.7 All applications for the conversion of shares are irrevocable, except -in each case for the duration of the suspension -in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the shares to be redeemed has been suspended as provided for in article 8. If the calculation of the Net Asset Value of the shares to be subscribed is suspended after the shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.8 If, in addition, on a Valuation Date or at some time during a Valuation Date redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the shares issued in the Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best

interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Date following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.9 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then -if the rights provided for in this sentence are to be applicable -determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's shares in the given Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

9.10 Shares that are converted to shares of another Class will be cancelled.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 The sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (each a Transfer) of all or any part of any Shareholder's shares in any Subfund is subject to the provisions of this article 10.

10.2 No Transfer of all or any part of any shareholder's shares in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), will be valid or effective if:

(a) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg or subject the Company or any Sub-fund to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(b) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(c) the Transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the US Investment Company Act;

and

(d) it will be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person, and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it; and

(ii) the transferee is not a Restricted Person.

10.3 Additional restrictions on Transfer may be set out in the Memorandum in respect of (a) particular Sub-fund(s) in which case no Transfer of all or any part of any Shareholder's shares in the relevant Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), will be valid or effective if any of these additional restrictions on Transfer is not complied with.

11. Art. 11. Ownership restrictions.

Restricted Persons

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares by any person if:

(a) in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company; or

(b) it may result in a breach of any law or regulation whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations); or

(c) as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such persons are to be determined by the Company and are defined herein as Restricted Persons). A person that does not qualify as Well-Informed Investor will be regarded as a Restricted Person.

11.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any share and decline to register any Transfer of share, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such share(s) by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a Transfer in the register of Shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person.

11.3 If it appears that an investor of the Company is a Restricted Person, the Company will be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares to any Well-Informed Investor approved by the Company and to demonstrate to the Company that this sale was made within 10 business days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer; and/or

(d) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board, either (i) 20% of the Net Asset Value of the relevant Shares or

(ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of the net asset value.

12.1 The Company, each Sub-fund and each Class in a Sub-fund have a net asset value (the Net Asset Value or NAV) determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as of each valuation date as is stipulated in the Memorandum in respect of each Sub-fund and Class (a Valuation Date). The reference currency of the Company is the euro (EUR).

12.2 Calculation of the Net Asset Value

(a) The administrative agent of the Company (the Administrative Agent) will under the supervision of the Company compute the Net Asset Value per Class in the relevant Sub-fund as follows: each Class participates in the Sub-fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Subfund on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that Class of that Sub-fund on that Valuation Date. The assets of each Class will be commonly invested within a Sub-fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate Net Asset Value per share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value of that Class of that Sub-fund on that Valuation Date divided by the total number of shares of that Class of that Sub-fund then outstanding on that Valuation Date.

(b) The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-fund or Class will be converted into the reference currency of such Sub-fund or Class at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Board. All transactions in another currency are translated into the reference currency at the date of the transaction.

(c) For the purpose of calculating the Net Asset Value per Class of a particular Subfund, the Net Asset Value of each Sub-fund will be calculated by calculating the aggregate of:

(i) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Subfund in accordance with the provisions of these Articles; less

(ii) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Date.

(d) The value of the assets of the Company will be determined as follows:

(i) securities (including interests in listed undertakings for collective investment (UCIs)) which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

(ii) securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Board;

(iii) loans and other debt instruments may be valued either (i) at the loan or debt instrument's nominal value plus any accrued interest, unless the full value of a loan or debt instrument's nominal value plus accrued interest is unlikely to be received in which case the value of the loan or debt instrument shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof or (ii) using an amortised cost method. The method which is more likely to represent the fair market value will be retained. The Board may, from time to time, assess the method of valuation of loans or debt instruments and recommend changes, where necessary, to ensure that such assets will be valued at their fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board;

(iv) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received will be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof will be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(v) the liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market will be based upon the last available settlement prices of these

contracts on such regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the relevant Sub-fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable;

(vi) interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement will be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board;

(vii) all other assets are valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety (90) days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

(e) The Board, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The Administrative Agent can rely on such deviations as approved by the Board for the purpose of the Net Asset Value calculation.

(f) For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, rely upon the valuations provided

(i) the Board, (ii) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (e.g., Bloomberg or Reuters) or administrators or investment managers of target UCI, (iii) by prime brokers and brokers or (iv) by (a) specialist(s) duly authorised to that effect by the Company.

(g) In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the Administrative Agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the Administrative Agent is authorised not to calculate the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The Board will be informed immediately by the Administrative Agent should this situation arise. The Board may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value in accordance with article 13 below.

(h) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Sub-fund/ Class will be converted in accordance with the procedure set out in the Memorandum. The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the next smallest ten thousandth of the currency in which the Net Asset Value of the relevant shares are calculated.

12.3 For the purpose of this article 12,

(a) Shares to be issued by the Company will be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore will be deemed to be an asset of the Company;

(b) Shares of the Company to be redeemed (if any) will be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore will be deemed to be a liability of the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Sub-fund/Class will be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force as of the Valuation Date; and

(d) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset will be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired will be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset will be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company will not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value will be estimated by the Board.

12.4 Allocation of assets and liabilities

(a) The assets and liabilities of the Company will be allocated as follows:

(i) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class will be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount will increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;

(ii) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund will be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;

(iii) where any asset is derived from another asset, such asset will be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value will be applied to the relevant Class or Classes;

(iv) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund, such liability will be allocated to the relevant Class or Classes within such Sub-fund;

(v) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability will be allocated to all the Classes pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Company, the respective right of each Class will correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right will vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum, and finally (iii) all liabilities, whatever Class they are attributable to, will, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

(vi) upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class will be reduced by the amount of such distributions.

12.5 General rules

(a) all valuation regulations and determinations will be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the Net Asset Value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(c) the Net Asset Value per share of each Class in each Sub-fund is made public at the registered office of the Company and available at the offices of the Administrative Agent. The Company may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Sub-fund/Class and any other currency at the discretion of the Company in leading financial newspapers. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices.

12.6 The liabilities of the Company will be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(c) all accrued or payable administrative expenses;

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Date, as determined from time to time by the Board, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board; and

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board will take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the net asset value.

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund or Class, the issue of the shares of such Sub-fund or Class to subscribers and the redemption of the shares of such Subfund or Class from its Shareholders as well as conversions of shares of any Class in a Sub-fund:

(i) during any period when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-fund, or when one or more regulated markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended or where trading is restricted or suspended;

(ii) during any period when, as a result of the political, economic, military, terrorist or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Board, or the existence of any state of affairs in the market, disposal of the assets of the Sub-fund is not reasonably practical without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if, in the opinion of the Board, a fair price cannot be determined for the assets of the Sub-fund;

(iii) in the case of a breakdown of the means of communication normally used for valuing any asset of the Sub-fund which is material or if for any reason the value of any asset of the Sub-fund which is material in relation to the Net Asset Value (as to which the Board will have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required;

(iv) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Sub-fund are rendered impracticable, or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Sub-fund cannot be effected at the normal rates of exchange;

(v) when the value of a substantial part of the investments of the Sub-fund or any intermediary vehicle may not be determined accurately;

(vi) in circumstances as set out, and in accordance with, article 12.2(g) above;

(vii) when the net asset value calculation of, and/or the redemption right of investors in, one or more target UCIs representing a substantial portion of the assets of the relevant Sub-fund is suspended;

(viii) when the suspension is required by law or legal process;

(ix) when for any reason the Board determines that such suspension is in the best interests of investors;

(x) upon the publication of a notice convening an extraordinary General Meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Company or, in respect of a Sub-fund, upon decision of the Board to liquidate the relevant Sub-fund; or

(xi) when for any other reason, the prices of any investments within a Sub-fund cannot be determined promptly.

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company will notify Shareholders requesting redemption or conversion of their shares of such suspension.

13.3 Such suspension as to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-fund.

13.4 Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per share in the relevant Sub-fund. Withdrawal of a subscription or of an application for redemption or conversion will only be effective if written notification by letter or by fax is received by the Administrative Agent before termination of the period of suspension, failing which subscription, redemption applications not withdrawn will be processed on the first Valuation Date following the end of the suspension period, on the basis of the Net Asset Value per share determined on such Valuation Date.

13.5 Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in case of massive redemption applications within a Sub-fund, the Board reserves the right only to determine the issue/redemption or conversion price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the relevant Sub-fund. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process will be dealt with on the basis of the Net Asset Value thus calculated.

14. Art. 14. Management.

14.1 The Company will be managed by a Board of at least 3 (three) members. The directors of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years by a General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting and shall be eligible for reappointment. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration and term of office will also be determined.

14.2 When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

14.3 Members of the Board are selected by a majority vote of the shares present or represented at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

14.4 Any director may be removed with or without cause or replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting.

14.5 In the event of a vacancy in the office of a member of the Board, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders will take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

15. Art. 15. Meetings of the board.

15.1 The Board will appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

15.2 The Board will meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

15.3 Written notice of any meeting of the Board will be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

15.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice will not be

required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

15.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

15.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or duly represented.

15.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting will not have a casting vote.

15.8 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means will constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

15.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution will consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution will be the date of the last signature.

16. Art. 16. Minutes of meetings of the board.

16.1 The minutes of any meeting of the Board will be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

16.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any two members of the Board.

17. Art. 17. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

18. Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who will have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

18.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

18.3 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

18.4 The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company in respect of one or more Subfund(s) or to act in a purely advisory capacity to the Company in respect of one or more Subfund(s). The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees will be as set forth in the Memorandum.

19. Art. 19. Binding signatures. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by any two members of the Board or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board, but only within the limits of such power.

20. Art. 20. Delegation of power and Appointment of investment manager.

20.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

20.2 The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement (s), according to which any company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to article 21 hereof. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

20.3 The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

21. Art. 21. Investment policy and Restrictions.

21.1 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as will be set forth by the Board in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

21.2 The Board will also have power to determine any restrictions which will from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Sub-funds' assets, in accordance with the 2007 Law including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

21.3 The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be comanaged on a segregated or on a pooled basis.

22. Art. 22. Indemnification.

22.1 The Company will indemnify its directors, investment adviser and administrative coordinator and each of their managers, directors, officers, agents and employees (each referred to as an Indemnified Person), against all claims, liabilities, costs, damages and expenses (including reasonable legal fees) to which they may be or become subject by reason of their activities on behalf of the Company so long as the activity or circumstances giving rise to the claim do not involve gross negligence, fraud or wilful misconduct under Luxembourg law on the part of the Indemnified Person.

22.2 The Company may, wherever deemed appropriate, provide professional, D&O or other adequate indemnity insurance coverage to one or more Indemnified Persons.

23. Art. 23. Powers of the general meeting of the company.

23.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting will be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

23.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting will represent the entire body of Shareholders of the Company. It will have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

24. Art. 24. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.

24.1 The annual General Meeting will be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday of June of each year at 10:30 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting will be held on the preceding business day.

24.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

24.3 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

24.4 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means will constitute presence in person at such meeting.

25. Art. 25. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

25.1 The notice periods and quorum provided for by law will govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

25.2 The Board or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a General Meeting. They will be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

25.3 All the shares of the Company being in registered form, the convening notices will be made by registered letters only.

25.4 Each share is entitled to one vote, subject to article 11.3.

25.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

25.6 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice will reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting will validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

25.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

25.8 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

25.9 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

25.10 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

25.11 Before commencing any deliberations, the Shareholders will elect a chairman of the General Meeting. The chairman will appoint a secretary and the Shareholders will appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

25.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

25.13 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

26. Art. 26. General meetings of shareholders in a sub-fund or in a class of shares.

26.1 The Shareholders of the Classes issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

26.2 In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of shares.

26.3 The provisions of article 25 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

27. Art. 27. Auditors.

27.1 The accounting information contained in the annual report of the Company will be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

27.2 The independent auditor will fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

28. Art. 28. Liquidation or merger of sub-funds or classes of shares.

28.1 In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-fund or the value of the net assets of any Class within a Sub-fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their shares into shares of another Sub-fund under terms fixed by the Board or to redeem all the shares of the relevant Class or Classes at the Net Asset Value per share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

28.2 Any request for subscription will be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund or Class.

28.3 In addition, the General Meeting of any Class or of any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board, to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no

quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 28, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

28.4 Assets which may not be distributed upon the implementation of the liquidation or merger will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto within the applicable time period.

28.5 All redeemed shares will be cancelled.

28.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of the 2007 Law or of Part II of the law of 17 December 2010 concerning UCIs or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the New Sub-fund) and to redesignate the shares of the Sub-fund concerned as shares of the New Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund), in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

28.7 Notwithstanding the powers conferred to the Board by the article 28.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another Subfund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Sub-fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

28.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Subfund to another undertaking for collective investment referred to in article 28.6 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the Shareholders of the Class or Sub-fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

29. Art. 29. Accounting year. The accounting year of the Company will begin on 1 January and ends on 31 December of each year, except for the first accounting year which will begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2011.

30. Art. 30. Annual accounts.

30.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the 2007 Law.

30.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

30.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor and such other documents as may be required by law will be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

31. Art. 31. Application of income.

31.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends.

31.2 For any Class entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

31.3 Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

31.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

31.5 The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.

31.6 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Sub-fund.

31.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

32. Art. 32. Custodian.

32.1 The Company will enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which will satisfy the requirements of the 2007 Law (the Custodian) who will assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

32.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the Board will within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the Board will appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board will have power to terminate the appointment of the Custodian but will not remove the Custodian unless and until a successor custodian will have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

33. Art. 33. Winding up.

33.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

33.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

33.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

33.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

33.5 In the event of dissolution of the Company liquidation will be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which will determine their powers and their compensation.

33.6 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

33.7 The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Sub-fund according to their respective prorata.

33.8 Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they will be forfeited.

34. Art. 34. Applicable law. All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the 2007 Law and the Companies Law in accordance with article 1.2.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2011.

The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty-one (31) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the shareholder by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000) paid by the shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000.-(three thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as directors:

- Eric Diamantis, lawyer, whose professional address is at 150, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, France, born on 18 August 1968, in Paris, France;

- Marc Lefebvre, director, whose professional address is at 534, rue de Neudorf, L2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 30 August 1976, in Rocourt, Belgium;

- Benoît Andrianne, director, whose professional address is at 65, rue d'Eisch, L-1461 Luxembourg, born on 26 September 1975, in Verviers, Belgium;

3. that there be appointed Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the board will expire after the annual General Meeting of the year 2012;

5. that the terms of office of the independent auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2012; and

6. that the address of the registered office of the Company is at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19194;

ici représentée par Maître Solange Lardillon, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2011 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

1. Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Kataris" (la Société).

1.2 La Société est soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée périodiquement (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaut), ainsi qu'aux présents Statuts.

1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.4 Toute référence aux actionnaires (les Actionnaires) dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique de la Société si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Il peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Le Conseil d'Administration peut créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques, économiques, sociaux ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure

provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée.

3.1 La Société est établie pour une période indéterminée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2 La Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers une ou plusieurs filiales organisées afin de détenir directement ou indirectement un ou plusieurs investissements;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir toute forme de facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des actifs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout directeur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de société dans laquelle la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12.

5.2 Le capital doit atteindre un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.EUR) dans le délai de douze mois à compter de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000.-EUR) représenté par trente-et-une (31) actions entièrement libérées sans valeur nominale.

5.4 La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un Compartiment), et qui est établi pour une ou plusieurs catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir ses propres financement, Catégories (comme définies ci-dessous), politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider d'émettre différentes catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie d'action étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun mais soumis à différents droits tels que décrits dans le Mémoire, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation:

(a) types d'investisseurs visés;

(b) structures de frais et de dépenses;

(c) procédures de souscription et/ou rachat;

(d) investissements minimum et/ou exigences de détention subséquentes;

(e) droits et politique de distribution, et le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégorie(s) bénéficieront d'un intéressement sous la forme de "carried interest" ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions;

(f) cibles de commercialisation;

(g) restrictions de transfert ou de propriété;

(h) devises.

5.6 Chaque Compartiment est traité comme une entité séparée et opère de manière indépendante, chaque portefeuille d'actifs étant investis dans l'intérêt exclusif de ce Compartiment. Une souscription d'actions d'un Compartiment déterminé ne donne au détenteur de ces actions de droit sur aucun autre Compartiment.

5.7 Une Valeur Nette d'Inventaire par action distincte, qui peut différer en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12.

5.8 La Société peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

5.9 La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.10 A l'expiration de la durée d'un Compartiment, la Société rachètera toutes les actions des Catégories de ce Compartiment, en accord avec l'article 28, nonobstant les dispositions de l'article 8 des Statuts.

5.11 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous réserve des dispositions applicables du Mémoire. Le Mémoire indiquera si un nouveau Compartiment est établi pour une période illimitée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.

5.12 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en euro s'ils ne sont pas déjà libellés en euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

6. Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont sous forme nominative et resteront sous forme nominative. Les actions sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées à la souscription. Les actions ne sont pas représentées par des certificats.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque Actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile élu, le nombre et la Catégorie des actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ce registre.

6.3 Chaque Actionnaire fournit à la Société une adresse, un numéro de télécopie et une adresse de courrier électronique auxquels toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires au moyen d'un avis écrit envoyé à la Société.

6.4 Si un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des Actionnaires de temps à autre jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

6.6 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.7 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

7. Art. 7. Emission d'actions.

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions à émettre.

7.2 Les actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3 Les conditions auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que le Conseil d'Administration peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une certaine Catégorie sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie en particulier ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé un contrat de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des actions, pendant une période déterminée et jusqu'à un certain montant;

(c) imposer des conditions à l'émission des actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication d'informations que le Conseil d'Administration estime appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un montant d'engagement minimum ou de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions de propriété liées aux actions;

(e) pour chaque Compartiment ou Catégorie, lever des frais de souscription et a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscription;

(f) limiter la propriété d'actions d'une Catégorie particulière à un certain type de personnes ou entités;

(g) décider que les paiements pour les souscriptions d'actions devront être effectués intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closings ou d'appel en capital auxquelles l'engagement de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment ou la Catégorie concerné (e).

7.4 Les actions dans les Compartiments seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Mémoire.

7.5 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment.

7.6 Le Conseil d'Administration peut conférer le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir des paiements pour des actions nouvellement émises et de délivrer ces actions à chacun de ses membres ainsi qu'à tout délégué à la gestion journalière, agents ou autres mandataires dûment autorisés.

7.7 La Société peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter, en tout ou partie, des demandes de souscription d'actions.

7.8 La Société peut émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'Actionnaire acquérant les actions de cette manière.

8. Art. 8. Rachats des actions.

Général

8.1 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment comme:

- un Compartiment fermé dont les actions ne sont en principe pas rachetées à la demande d'un Actionnaire; ou
- un Compartiment ouvert où chaque Actionnaire peut demander le rachat d'une partie ou de toutes ses actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Conseil d'Administration dans le Mémoire et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions des articles 12 et 13 des présents Statuts, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par le Conseil d'Administration et indiquée dans le Mémoire, pour autant que tout document de transfert aient été reçus par la Société.

8.3 Sous réserve de dispositions contraires du Mémoire, le prix de rachat par action des actions d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée d'une commission de rachat, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

8.4 Un processus déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Mémoire régira la chronologie du rachat d'actions au sein d'un Compartiment. Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions au rachat d'actions. Ces conditions auxquelles le rachat d'actions peut être soumis seront détaillées dans le Mémoire.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par le Conseil d'Admi-

nistration dans le Mémoire, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet Actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si à une Date d'Évaluation ou à tout moment durant une Date d'Évaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration en relation avec des actions d'une Catégorie déterminée, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée, dans le meilleur intérêt de la Société et conformément aux termes du Mémoire. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement la Date d'Évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites susmentionnées et à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans le Mémoire).

8.7 La Société peut discrétionnairement décider, à la demande d'un Actionnaire, d'effectuer le paiement du prix de rachat dû à un Actionnaire en nature en attribuant à cet Actionnaire des investissements provenant du portefeuille d'actifs constitué en relation avec telle(s) Catégorie(s) d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'article 12) à la Date d'Évaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'actifs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s). Cet Actionnaire devra éventuellement supporter les frais de courtage et/ou toute charge de nature fiscale due localement sur tout transfert ou vente de titres ainsi reçus en contrepartie du rachat. L'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans le Mémoire.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf – dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension – conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

8.10 Concernant les Compartiments ouverts, la Société usera de tous les efforts commerciaux raisonnables pour satisfaire les demandes de rachat, en reconnaissant son obligation d'équilibrer ces efforts avec les intérêts du Compartiment concerné et des autres Compartiments dans l'ensemble et les intérêts de ces Actionnaires qui restent dans le Compartiment concerné et les autres Compartiments, mais rien n'oblige la Société à accepter toute demande de rachat.

Rachats forcés

8.11 Les actions peuvent être rachetées à l'initiative de la Société conformément à, et dans les circonstances, prévues par cet article. La Société peut en particulier décider de:

(a) racheter les actions de toute Catégorie ou tout Compartiment, proportionnellement parmi les Actionnaires, afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation proportionnellement parmi les Actionnaires, conformément au mécanisme de distribution applicable (et le cas échéant, à des droits de réinvestissement) tel que déterminé pour chaque Compartiment dans le Mémoire, le cas échéant;

(b) procéder au rachat forcé des actions:

- détenues par une Personne Non Eligible telle que définie par les, et conformément aux, dispositions de l'article 11.1 de ces Statuts;

- en cas d'admission de nouveaux investisseurs dans la Société, afin d'équilibrer la situation des investisseurs existants et des derniers investisseurs (par exemple, en cas d'admission d'investisseurs subséquents) s'il en est prévu ainsi et conformément aux termes et conditions du Mémoire;

- en cas de liquidation ou de fusion de Compartiments ou Catégories, conformément aux dispositions de l'article 28 de ces Statuts;

- détenues par un Actionnaire qui manque à son obligation de faire, dans un délai déterminé par la Société, un apport ou d'autres paiements au Compartiment concerné (y compris le paiement de tout intérêt ou charge dus à raison d'un tel manquement), conformément aux termes des documents de souscription relatifs au Compartiment concerné conformément aux dispositions du Mémoire; et

- dans toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions prévues par les documents de souscription concernés, le Mémoire et dans ces Statuts.

9. Art. 9. Conversion des actions.

9.1 Sous réserve de dispositions contraires du Mémoire, un Actionnaire peut convertir tout ou une partie des actions qu'il détient dans une Catégorie d'un Compartiment en actions de la Catégorie correspondante d'un autre Compartiment; les conversions d'actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie au sein du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sont également autorisées, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires décrites dans le Mémoire.

9.3 Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée des actions à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée; une commission de conversion pourra être supportée. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Conseil d'Administration, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4 En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'une seule et même Date d'Evaluation. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier:

(a) soit la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'actions; ou

(b) soit la composante de vente est calculée à un moment ultérieur par rapport aux règles générales sur le rachat d'actions en même temps que la composante acquisition calculée conformément avec les règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition) sur l'émission d'actions.

9.5 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne cesse après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.6 Sous réserve (le cas échéant) d'une conversion de devises, les produits générés par le rachat des actions initiales seront immédiatement attribués à la souscription d'actions de la nouvelle Catégorie dans laquelle les actions initiales sont converties.

9.7 Toutes les demandes de conversion sont irrévocables, sauf -dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension -conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à racheter a été suspendu ou lorsque le rachat des actions à racheter a été suspendu tel que prévu par l'article 8. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à souscrire est suspendu après que les actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la composante de souscription de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.8 Par ailleurs, si à une Date d'Evaluation ou à tout moment durant une Date d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration en relation avec des actions d'une Catégorie déterminée, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement à la Date d'Evaluation suivant cette période ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites susmentionnées).

9.9 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment -si les droits prévus à cette phrase sont effectivement applicables -par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'Actionnaire dans la Catégorie concernée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.10 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

10. Art. 10. Transfert d'actions.

10.1 La vente, la cession, le transfert, l'échange, le nantissement, le grèvement ou toute autre disposition (chacun étant un Transfert) de tout ou partie des actions de tout Actionnaire dans tout Compartiment est soumis aux conditions prévues par le présent article 10.

10.2 Aucun Transfert de tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans un Compartiment, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) le Transfert entraînerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable au Luxembourg ou soumettrait la Société ou l'un de ses Compartiments à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables, telles que déterminées par la Société;

(b) le Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire;

(c) le Transfert entraînerait l'obligation pour la Société (ou un Compartiment) de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon le U.S. Investment Company Act;

et

(d) tout Transfert (permis ou requis) est soumis à la condition que:

(i) le cessionnaire prouve de manière acceptable à la Société qu'il n'est pas une Personne Non Eligible et que le Transfert proposé ne transgresse pas les lois ou règlements (y compris, sans limitation, toutes lois sur les titres) lui étant applicables; et

(ii) le cessionnaire n'est pas une Personne Non Eligible.

10.3 Des restrictions additionnelles régissant le Transfert peuvent être prévues dans le Mémoire en ce qui concerne un (ou des) Compartiment(s), auquel cas aucun Transfert de tout ou partie des actions de l'Actionnaire dans le Compartiment concerné, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si ces restrictions additionnelles sur le Transfert ne sont pas respectées.

11. Art. 11. Restrictions a la propriété d'actions.

Personnes Non Eligibles

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions par toute personne si:

(a) de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société;

(b) il peut en résulter la violation d'une loi ou d'un règlement, de droit luxembourgeois ou étranger, (y compris les lois et règlements en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme); ou

(c) en conséquence de cette propriété, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou autres conséquences financières négatives qu'elle n'aurait pas subie autrement;

(ces personnes sont à déterminer par la Société et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non Eligibles). Une personne qui n'est pas qualifiée d'Investisseur Averti sera considérée comme une Personne Non Eligible.

11.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toute action et refuser d'enregistrer tout Transfert d'actions, lorsqu'il lui apparaît qu'un tel enregistrement ou Transfert rendrait une Personne Non Eligible propriétaire ou bénéficiaire économique de cette ou de ces actions; et

(b) à tout moment, exiger de la personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui souhaite enregistrer un Transfert dans le registre des Actionnaires, de fournir à la Société toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire afin de déterminer si le bénéficiaire économique des actions est une Personne Non Eligible ou non, ou si une Personne Non Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement.

11.3 S'il apparaît qu'un investisseur de la Société est une Personne Non Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion de:

(a) refuser d'accepter le vote de la Personne Non Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées concernant les actions détenues par la Personne Non Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non Eligible de vendre ses actions à un Investisseur Averti approuvé par la Société et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectuée endéans les 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert; et/ou

(d) procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité fixée, à l'entière discrétion du Conseil d'Administration, soit (i) 20% de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées ou (ii) des coûts supportés par la Société en conséquence de la détention d'Actions par une Personne Non Eligible (incluant tous les coûts liés au rachat immédiat).

11.4 L'exercice par la Société des pouvoirs conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété actuelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société a exercé les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

12. Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1 La Société, chaque Compartiment et chaque Catégorie d'un Compartiment a une valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) déterminée conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts à chaque date d'évaluation telle que déterminée dans le Mémoire pour chaque Compartiment et Catégorie (la Date d'Évaluation). La devise de référence de la Société est l'euro (EUR).

12.2 Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

(a) L'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif) calculera, sous la supervision de la Société, la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie de chaque Compartiment de la manière suivante: chaque Catégorie participe dans le Compartiment en fonction du portefeuille et des droits de distribution attribués à chaque Catégorie. La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits de distribution attribués à une Catégorie en particulier d'un Compartiment à une Date d'Évaluation particulière ajustée des engagements relatifs à cette Catégorie à cette Date d'Évaluation représente le total de la Valeur Nette d'Inventaire attribuée à cette Catégorie à cette Date d'Évaluation. Les actifs de chaque Catégorie sont

investis collectivement au sein d'un Compartiment mais sous réserve de structures de frais, distributions, cibles de commercialisations, devises différents et autres caractéristiques spécifiques décrites dans le Mémoire. Une Valeur Nette d'Inventaire distincte par action, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie de ce Compartiment à la Date d'Evaluation divisée par le nombre total d'actions de cette Catégorie de ce Compartiment en circulation à la Date d'Evaluation.

(b) La valeur des actifs et obligations qui ne sont pas libellés dans la devise de référence de ce Compartiment ou de cette Catégorie, sera convertie dans la devise de référence de ce Compartiment ou de cette Catégorie au taux de change en vigueur à la Date d'Evaluation concernée. Si ces informations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi en vertu des procédures établies par le Conseil d'Administration. Toutes les transactions effectuées dans une autre devise seront traduites dans la devise de référence à la date de la transaction.

(c) Afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(i) la valeur des actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(ii) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, lesquels sont encourus mais impayés à la Date d'Evaluation concernée.

(d) La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(i) les titres (y compris les investissements dans des organismes de placement collectif cotés (OPC)), qui sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, seront évalués sur base du dernier cours de bourse publié ou de la dernière valeur de marché publiée;

(ii) les titres qui ne sont ni cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de leur juste valeur (excluant tout report d'imposition) estimée avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'Administration;

(iii) les prêts et autres instruments de dettes peuvent être évalués soit (i) à la valeur nominale du prêt ou de l'autre instrument de dette augmentée des intérêts courus, à moins qu'il ne soit peu probable que la valeur totale de la valeur nominale du prêt ou de l'autre instrument de dette augmentée des intérêts courus ne soit reçue auquel cas la valeur du prêt ou de l'instrument de dette sera déterminée après une remise effectuée par le Conseil d'Administration qu'il considère comme appropriée dans un tel cas pour refléter ainsi la valeur réelle, soit (ii) en utilisant la méthode du coût amorti. La méthode qui représente le plus vraisemblablement la juste valeur du marché sera retenue. Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, évaluer la méthode d'évaluation des prêts et autres instruments de dette et recommander des changements, si nécessaires, pour s'assurer que ces actifs seront évalués à leur juste valeur comme déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration;

(iv) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés sera la valeur totale de ceux-ci, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat par le Conseil d'Administration pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(v) la valeur nette liquidative des opérations à terme, contrats à terme ou d'options non cotés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, sera déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon constante pour chaque variété de contrats. La valeur nette liquidative des opérations à terme, contrats à terme ou d'options négociés en bourse ou un autre marché réglementé sera basée sur les derniers prix de règlement de ces contrats sur les marchés d'échange et les marchés réglementés sur lesquels ces opérations à terme, contrats à terme ou options particuliers sont négociés; si l'opération à terme, le contrat à terme ou l'option ne peut être liquidé au jour où les actifs nets sont déterminés, la base pour déterminer la valeur liquidative de ce contrat sera la valeur jugée équitable et raisonnable par le Conseil d'Administration;

(vi) les swaps sur taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie par référence aux taux d'intérêts applicables. Les swaps sur indice ou sur instrument financier seront évalués à leur valeur de marché par rapport à l'indice ou investissement financier concerné. L'évaluation de la convention de swap portant sur un indice ou un instrument financier sera basée sur la valeur de marché de cette transaction de swap établie de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration;

(vii) tous les autres actifs sont évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi selon les procédures mises en place par le Conseil d'Administration. Les instruments du marché monétaire détenus par la Société avec une échéance résiduelle de quatre vingt-dix (90) jours ou moins seront évalués selon la méthode des coûts amortis, laquelle estime la valeur de marché.

(e) Le Conseil d'Administration peut autoriser, à sa discrétion, une autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société conformément à la loi luxembourgeoise. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'Agent Administratif s'en remet valablement aux déviations approuvées par le Conseil d'Administration pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

(f) Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'Agent Administratif, eu égard aux standards de prudence et de diligence, peut, en calculant la Valeur Nette d'Inventaire, se reposer sur les évaluations fournies (i) par le Conseil d'Administration,

(ii) par diverses sources de prix disponibles sur le marché telles que des agences de pricing (par exemple, Bloomberg ou Reuters) ou les administrateurs ou gestionnaires de UCI cible, (iii) par les prime broker et courtiers, ou (iv) par un ou des spécialistes dûment autorisés à cet effet par la Société.

(g) Dans les circonstances où (i) une ou plusieurs sources de prix failliraient à fournir des évaluations à l'Agent Administratif, ce qui peut avoir un impacte significatif sur la Valeur Nette d'Inventaire, ou lorsque (ii) la valeur des actifs ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire, l'Agent Administratif est autorisé à ne pas calculer la Valeur Nette d'Inventaire et en conséquence peut être dans l'incapacité de déterminer des prix de souscription, de conversion ou de rachat. Le Conseil d'Administration sera immédiatement informé par l'Agent Administratif si cette situation devait se présenter. Le Conseil d'Administration peut alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément à l'article 13 ci-dessous.

(h) Tous les actifs dénommés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment/de la Catégorie concerné(e) seront convertis conformément aux procédures décrites dans le Mémoire. La Valeur Nette d'Inventaire par action peut être arrondie vers le haut ou vers le bas au prochain plus petit dix-millième de la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées est calculée.

12.3 Pour les besoins de l'article 12,

(a) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir du moment spécifié par le Conseil d'Administration à la Date d'Evaluation par rapport à laquelle cette évaluation est faite et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société du paiement elles seront considérées comme étant un actif de la Société;

(b) les actions de la Société à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par la Société de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation de la Société;

(c) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés en devises autres que la devise de référence du Compartiment/de la Catégorie concerné seront évalués après prise en compte du (des) taux de change du marché en vigueur à la Date d'Evaluation; et

(d) lorsque la Société s'est engagée, à une Date d'Evaluation, à:

(i) acheter un actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet actif sera présentée comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera présentée comme un actif de la Société;

(ii) vendre un actif, la valeur de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à délivrer par la Société ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

étant entendu que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif n'est pas connue à la Date d'Evaluation, sa valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

12.4 Allocation des actifs et obligations

(a) Les actifs et obligations de la Société seront alloués de la manière suivante:

(i) les produits provenant de l'émission d'actions de chaque Catégorie seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Catégorie, étant entendu que si plusieurs Catégories coexistent dans ce Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des actifs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(ii) les actifs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Catégorie(s) de ce Compartiment;

(iii) lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera attribué dans les livres de la Société à la même Catégorie ou aux mêmes Catégories que les actifs desquels il dérive et à chaque nouvelle évaluation de cet actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée à la Catégorie ou aux Catégories concernées;

(iv) lorsque la Société encourt une obligation en relation avec un actif d'une Catégorie en particulier ou de Catégories en particulier dans un Compartiment ou en relation avec une action faite en connexion avec un actif d'une Catégorie ou de Catégories en particulier dans un Compartiment, cette obligation sera allouée à la Catégorie ou aux Catégories concernées dans ce Compartiment;

(v) dans le cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Catégorie en particulier, cet actif ou cet engagement sera alloué à toutes les Catégories de manière proportionnelle à leurs Valeurs Nette d'Inventaire respectives ou d'une autre manière déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque des actifs de plusieurs Catégories sont détenus sur un compte et/ou sont cogérés comme masse ségréguée d'actifs par un agent de la Société, les droits respectifs de chaque Catégorie correspondent à la portion proportionnelle résultant de la contribution de la Catégorie concernée au compte ou à la masse concernée, (ii) ce droit varie conformément aux allocations et retraits faits pour le compte de la Catégorie, tels que décrits dans le Mémoire et finalement (iii) toutes les obligations, quelles que soient les Catégories auxquelles elles sont attribuables, lient Société dans son entièreté, à moins qu'il en soit décidé autrement avec les crédeurs;

(vi) au moment du paiement de distributions aux Actionnaires de toute Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie sera diminuée du montant de ces distributions.

12.5 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément au droit luxembourgeois;

(b) afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action et n'ont pas pour objet d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société ou des actions émises par la Société;

(c) la Valeur Nette d'Inventaire par action de chaque Catégorie dans chaque Compartiment est rendue publique au siège social de la Société et mise à disposition aux bureaux de l'Agent Administratif. La Société peut procéder à la publication de cette information dans la devise de référence de chaque Compartiment/Catégorie et toute autre devise à la discrétion de la Société dans des journaux financier pertinents. La Société n'acceptera aucune responsabilité pour des erreurs ou délais dans la publication ou non-publication des prix.

12.6 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);

(c) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;

(d) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;

(e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus à la Date d'Evaluation concernée, déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration, et toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prend en compte les dépenses à supporter et les coûts encourus par la Société.

13. Art. 13. Suspension temporaire de la valeur nette d'inventaire.

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie, l'émission d'actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie à des souscripteurs et le rachat des actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie de ses Actionnaires, ainsi que les conversions d'actions d'une Catégorie dans un Compartiment:

(i) pendant toute période au cours de laquelle un ou plusieurs marchés réglementés, bourses d'échanges ou autres marchés réglementés sur lesquels une partie conséquente des actifs de la Société attribuables à ce Compartiment, ou quand un ou plusieurs marchés réglementés, bourses d'échanges ou autres marchés réglementés dans la monnaie dans laquelle est libellée une portion substantielle des actifs de la Société attribuable à ce Compartiment sont fermés pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les négociations y sont restreintes ou suspendues ou les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(ii) pendant toute période au cours de laquelle, par suite d'événements politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires, ou toute autre circonstance en dehors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir du Conseil d'Administration ou durant l'existence d'une situation sur le marché par suite de laquelle il ne serait pas raisonnablement praticable de vendre les actifs du Compartiment sans affecter ou nuire de manière significative et défavorable aux intérêts des Actionnaires ou, si de l'avis du Conseil d'Administration un juste prix ne peut être déterminé pour les actifs du Compartiment;

(iii) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour évaluer une partie conséquente des actifs du Compartiment ou si pour une raison quelconque la valeur d'un actif important du Compartiment en relation avec la Valeur Nette d'Inventaire (à l'entière discrétion du Conseil d'Administration) ne peut être déterminée aussi rapidement et de manière aussi précise que requise;

(iv) si, en conséquence d'une restriction des échanges ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte du Compartiment sont rendues impraticables, ou si les achats, ventes, dépôts et retraits des actifs du Compartiment ne peuvent être effectués aux taux normaux d'échanges;

(v) lorsque la valeur d'une partie importante des investissements du Compartiment ou d'un véhicule intermédiaire ne peut être déterminée de manière précise;

(vi) dans des circonstances telles que décrites et conformément à l'article 12.2(g) ci-dessus;

(vii) lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et/ou le droit de rachat des investisseurs dans un ou plusieurs OPCs cibles représentant une partie importante des actifs du Compartiment concerné est suspendu;

(viii) lorsque la suspension est requise par la loi ou par une procédure légale;

(ix) lorsque pour une raison quelconque le Conseil d'Administration détermine qu'une telle suspension est dans le meilleur intérêt des investisseurs;

(x) à la publication d'une notice convoquant une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires afin de liquider la Société ou, concernant un Compartiment, à la décision du Conseil d'Administration de liquider ce Compartiment; ou

(xi) lorsque pour toute autre raison, les prix des investissements dans un Compartiment ne peuvent être déterminés rapidement.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions.

13.3 Une telle suspension concerne un seul Compartiment et n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, rachat ou de conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action dans le Compartiment concerné. Le retrait d'une souscription ou d'une demande de rachat ou de conversion ne sera effective uniquement si une notification écrite par lettre ou fax a été reçue par l'Agent Administratif avant la fin de la période de suspension, sans quoi les demandes de souscription, de rachat qui n'auront pas été retirées seront exécutées à la première Date d'Évaluation suivant la fin de la période de suspension, sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par action déterminée à cette Date d'Évaluation.

13.5 Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter défavorablement les intérêts des Actionnaires, ou en cas de nombreuses demandes de rachat dans un Compartiment, le Conseil d'Administration se réserve le droit de ne déterminer le prix d'émission/de rachat ou de conversion qu'après avoir effectué le plus rapidement possible les ventes de titres ou autres actifs nécessaires pour le compte du Compartiment concerné. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat et de conversion en cours seront traitées sur base de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi calculée.

14. Art. 14. Gestion.

14.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de 3 (trois) membres au moins. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale et sont éligibles pour un nouveau mandat. Le Conseil d'Administration est élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

14.3 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée. Les votes relatifs aux actions pour lesquelles l'Actionnaire ne participe pas au vote, s'abstient de voter, vote blanc ou nul, ne sont pas pris en compte pour calculer la majorité.

14.4 Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

14.5 En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale.

15. Art. 15. Réunions du conseil d'administration.

15.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nommeront à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.

15.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

15.4 Une convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés pendant la réunion et s'ils affirment avoir été dûment informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion se tenant au lieu et heure indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

15.5 Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre administrateur comme son mandataire.

15.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou dûment représentée.

15.7 En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante.

15.8 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participants à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

15.9 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées, manuellement ou électroniquement par le biais d'une signature électronique valide selon le droit luxembourgeois, par chaque administrateur. La date de cette résolution est la date de la dernière signature.

16. Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

16.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

16.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

17. Art. 17. Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

18. Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

18.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

18.3 Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

18.4 Le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments ou d'agir en simple qualité de conseiller envers la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments. Les règles de composition, les fonctions et devoirs et la rémunération de ces comités seront décrites dans le Mémoire.

19. Art. 19. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux membres du Conseil d'Administration ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

20. Art. 20. Délégation des pouvoirs et Nomination d'un gestionnaire en investissements.

20.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la conduite de la gestion journalière et des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société) et ses pouvoirs d'accomplir des actes en vue de la réalisation de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du Conseil d'Administration ou non, qui seront dotées des pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui seront autorisées, si le Conseil d'Administration le décide, à sous-déléguer leurs pouvoirs.

20.2 La Société peut conclure avec toute Société luxembourgeoise ou étrangère une (des) convention(s) de gestion, aux termes de laquelle (desquelles) toute société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 21. De plus, cette société peut, quotidiennement et sous le contrôle et la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, acheter et vendre des titres ou autres actifs et gérer le portefeuille de la Société. La convention de gestion contiendra les règles régissant les modalités de modification ou de résiliation ou sera, à défaut, conclue pour une durée indéterminée.

20.3 Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spécifiques par des procurations notariées ou privées.

21. Art. 21. Politiques et Restrictions d'investissement.

21.1 Le Conseil d'Administration a, selon le principe de diversification des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iii) la conduite de la gestion et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définis par le Conseil d'Administration dans le Mémoire-mandatum, conformément aux lois et réglementations applicables.

21.2 Le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société et aux actifs de ses Compartiments, conformément à la Loi de 2007, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'elle (ou un Compartiment) pourra acquérir.

21.3 Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémoire-mandatum, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment sera cogéré sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments sera cogéré sur une base ségréguée ou en commun.

22. Art. 22. Indemnisation.

22.1 La Société peut indemniser ces administrateurs, conseiller en investissements ou coordinateurs administratifs et chacun de leurs gérants, administrateurs, fondateurs de pouvoir, agents et employés (chacun étant une Personne Indemnifiée) de toutes demandes d'indemnisation, obligations, frais, dommages et de dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables), pouvant être (ou devenir) encourus par la Personne Indemnifiée découlant de ses activités pour le compte de la Société dans la mesure où l'activité ou les circonstances à l'origine de cette demande d'indemnisation n'impliquent pas de négligence grave, fraude ou faute intentionnelle sous la loi luxembourgeoise de la part de la Personne Indemnifiée.

22.2 La Société peut, lorsqu'elle l'estime nécessaire, fournir une couverture d'assurance professionnelle ou toute autre couverture d'assurance adéquate à une ou plusieurs Personnes Indemnifiées.

23. Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale de la société.

23.1 Tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

23.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

24. Art. 24. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.

24.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre lieu dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la notice de convocation de l'assemblée, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 10h30. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédent.

24.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

24.3 Les autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir au lieu et heure indiqués dans les notices de convocation de l'assemblée.

24.4 Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

25. Art. 25. Notification, Quorum, Convocation, Procurations et Vote.

25.1 La convocation et la conduite des Assemblées Générales sont régies par les règles concernant les délais de convocation et les quorums établies par la loi, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

25.2 Le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux membres du Conseil d'Administration conjointement, peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils seront obligés de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si les Actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par une écrit contenant une mention de l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

25.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

25.4 Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions de l'articles 11.3.

25.5 Sauf disposition contraire de la loi ou les présents Statuts, les résolutions proposées à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants.

25.6 Cependant, les décisions ayant pour objet de modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées lors de l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

25.7 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et obligataires.

25.8 Chaque Actionnaire pourra prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, ne devant pas nécessairement être Actionnaire.

25.9 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

25.10 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale concernée.

25.11 Avant le début de toute délibération, les Actionnaires éliront un président de l'Assemblée Générale. Le président nommera un secrétaire et les Actionnaires nommeront un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

25.12 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire que le désire.

25.13 Cependant, lorsque les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou deux membres du Conseil d'Administration.

26. Art. 26. Assemblée générales des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie d'actions.

26.1 Les Actionnaires de Catégories émises dans un Compartiment peuvent tenir à tout moment une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

26.2 De plus, les actionnaires de Catégories peuvent tenir à tout moment des Assemblées Générales relatives à tous sujets spécifiques à la Catégorie.

26.3 Les dispositions de l'article 25 sont d'application pour de tels Assemblées Générales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

27. Art. 27. Réviseur d'entreprises agréé.

27.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

27.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

28. Art. 28. Liquidation ou Fusion de compartiments ou Catégories d'actions.

28.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou la valeur des actifs nets d'une Catégorie au sein d'un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes les actions de la ou des Catégories concernées à la Valeur Nette d'Inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et des dépenses de réalisation) calculés à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prendra effet. La Société notifiera un avis aux détenteurs des actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.

28.2 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment ou Catégorie concerné.

28.3 De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition du Conseil d'Administration, de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les dépenses de réalisation) calculée à la Date d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale constituée selon cet article 28, qui prendra les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés et votant à cette assemblée.

28.4 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués lors de la mise en œuvre de la liquidation ou de la fusion seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit durant le délai applicable.

28.5 Toutes les actions rachetées seront annulées.

28.6 Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la Partie II de la loi du 17 décembre 2010 relative aux OPC ou à un autre compartiment dans le même organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les actions du Compartiment concerné comme des actions du Nouveau Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet article un mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, durant cette période.

28.7 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par l'article 28.6, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée.

28.8 En outre, une contribution des actifs et dettes attribuable à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif en référence à l'article 28.6 ou à un autre compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des Actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

29. Art. 29. Année comptable. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, exception faite du premier exercice social qui commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

30. Art. 30. Comptes annuels.

30.1 Chaque année, à la fin de l'année financière, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2007.

30.2 Le Conseil d'Administration soumet, au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le bilan et le compte des pertes et profits de la Société, ainsi que son rapport et les documents afférents tel que prescrit par la loi, au réviseur d'entreprises de la Société, qui rédige sur cette base son rapport.

30.3 Le bilan, le compte des pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

31. Art. 31. Affectation des bénéfices.

31.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi et le Mémoire, la manière dont les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer, ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des dividendes.

31.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

31.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires.

31.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et au lieu et heure déterminés par le Conseil d'Administration en temps utiles.

31.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

31.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'actions émises dans le Compartiment respectif.

31.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

32. Art. 32. Dépositaire.

32.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

32.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Conseil d'Administration désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

33. Art. 33. Liquidation.

33.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.

33.2 Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées à l'Assemblée Générale.

33.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'article 5; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées à l'assemblée.

33.4 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.

33.5 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être soit des personnes physiques soit des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

33.6 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

33.7 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.

33.8 Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

34. Art. 34. Loi applicable.

34.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie susnommée déclare souscrire à trente-et-une (31) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire par apport en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) payée par l'actionnaire est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 and 26-5 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.000.- (trois mille euros).

Résolutions de l'associé unique

La partie susnommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois);

(2) les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Eric Diamantis, avocat, dont l'adresse professionnelle est au 150, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France, né le 18 août 1968, à Paris, France;

- Marc Lefebvre, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 30 août 1976, à Rocourt, Belgique;

- Benoît Andrienne, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 65, rue d'Eisch, L-1461 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 26 septembre 1975, à Verviers, Belgique;

(3) Deloitte S.A., dont le siège est au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société;

(4) le mandat des membres du Conseil d'Administration prendra fin après l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012;

(5) le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin après l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012; et

(6) le siège social de la Société est établi au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et résidence, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LARDILLON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2011. Relation: LAC/2011/12327. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011039761/1797.

(110044431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Ivy Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.208.

Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 21 Janvier 2011

1. M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Le 09 FEV. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ivy Luxco I Sarl

Signatures

Référence de publication: 2011021497/16.

(110025200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Dutalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 128.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Raymonde Gokke.

Référence de publication: 2011021475/10.

(110025522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Ivy Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.204.

Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 21 janvier 2011

1. M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Le 09 FEV. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ivy luxco II Sarl

Signatures

Référence de publication: 2011021498/16.

(110025205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Euralver Façades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 62.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021478/10.

(110025390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 50.868.

Par conventions du 19 novembre 2010 KPMG Lux S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 149133, avec siège à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, a exercé les options d'achat accordées le 6 novembre 2009 par Georges BOCK, John LI HOW CHEONG et Karin RIEHL sur 501 parts B. A la suite de ces cessions de parts, dûment acceptées par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil, les 1.000 parts sociales (499 parts A et 501 parts B) sont détenues par KPMG LUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 149133, avec siège à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011021535/16.

(110025316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Faco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour FACO INVEST S.à r.l.

C. BLONDEAU

Gérant

Référence de publication: 2011021481/13.

(110024997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Fidassur, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4164 Esch-sur-Alzette, 11, Kleesgrendchen.

R.C.S. Luxembourg B 125.737.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/02/2011.

*Pour la société**Le gérant unique*

Référence de publication: 2011021486/13.

(110025501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.001,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 152.338.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 1^{er} février 2011 de la société PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l. que l'associé a pris la décision suivante:

- Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:
Pierre-Yves Monoyer, résidant professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2011021547/16.

(110025294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Financière de Beaufort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.128.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eva Boehm.

Référence de publication: 2011021487/10.

(110025545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Free Invest Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. PBP Holding S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 145.399.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021488/11.

(110025625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Ganghi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 66.871.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011021490/13.

(110025520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Bridlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 100.854.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 février 2011 que, Monsieur Michel Schaeffer, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011021652/15.

(110026416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Multi Units Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.129.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 11 janvier 2011:

1. Démission de Monsieur Lionel PAQUIN en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Lionel PAQUIN, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, 92 987 Paris, France, de ses fonctions d'Administrateur avec prise d'effet au 11 janvier 2011.

2. Cooptation de Monsieur Patrick VINCENT en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Lionel PAQUIN

Conformément aux prescriptions de l'article 21 des Statuts Coordonnés en date du 05 octobre 2009, le Conseil d'Administration décide de coopter avec prise d'effet au 11 janvier 2011, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra au mois de mars 2011, Monsieur Patrick VINCENT, résidant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L - 2420, Luxembourg, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Lionel PAQUIN, en qualité d'administrateur du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021867/19.

(110026098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

GMC SERVICES SA - courtier d'assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.259.

—
Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires le 7 janvier 2011

Le siège de la société est transféré du 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à compter du 1^{er} février 2011

Luxembourg, le 7 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011021492/13.

(110025036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

TAQA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.212.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Février 2011.

TAQA Luxembourg S.à r.l.

Gwénaëlle Cousin / Signature

Gérant

Référence de publication: 2011021576/14.

(110025136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Gotic House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.747.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011021493/13.

(110025613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

IFT International Financial Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.842.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011021499/12.

(110025502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Kalieme S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 32.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour la société

Raymonde Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011021518/13.

(110025525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.829.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010, que:

- le siège social de l'associé Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008 (anciennement Whitehall Street International REPIA Fund 2008) a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008

Signatures

Référence de publication: 2011021589/16.

(110025248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.124.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Klynveld Peat Marwick Goerdeler S.à r.l.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011021519/12.

(110025281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Kaji S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 34, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 89.613.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011021520/10.

(110025077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Keyvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 146.269.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 7 février 2011.

Transfert du siège social de la société de 21, Rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg.

Fixation de l'adresse du siège au 32-36 Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011021521/11.

(110025020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

KPMG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.065.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPMG S.à r.l.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011021522/12.

(110025207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

H-One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.112.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 février 2011 a;

1. accepté la démission de Madame Laetitia Vandegaer de son mandat d'administrateur et a nommé en son remplacement:

- Monsieur Gérald JOB, né à Verviers (Belgique), le 12 juin 1981, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

2. renouvelé les mandats des administrateurs en place et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Sébastien Coyette

- Madame Marie-Anne BACK

- Monsieur Gérald JOB

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011021763/21.

(110026509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

KPMG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 103.065.

—
Extrait des décisions de l'associé unique en date du 28 janvier 2011

La société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83, Pafebruch à L-8308 Capellen, est nommée réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes de l'exercice social 2010/11 se terminant au 30 septembre 2011.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011021523/13.

(110025212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Copralim S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.151.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2011

Suite au décès de Monsieur Frank-Olivier Hay, administrateur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer comme nouvel administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2010:

Madame Josiane PAVAN, demeurant 12, via Merlina, CH-6962 Viganello

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2016.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011021674/15.

(110026237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

H.C.T. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.114.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the 20th December

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Rachel UHL or Mr Hubert JANSSEN, with professional address in Luxembourg,

"the proxy"

acting as a special proxy of HCT GROUP HOLDINGS LIMITED, having its head office at 6/F., Kwan Chart Tower, 6 Tonnochy Road, Wanchai, Hong Kong, registered in the Registrar of Companies Hong Kong under the number 1490466,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "H.C.T. HOLDING", having its head office at L- 1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 73.114, has been incorporated by deed enacted on the 6th December 1999, published in the Memorial C number 115 of the 3rd February of 2000.

II.- That the corporate share capital is presently set at EUR 866.200.-, consisting of 8.662 fully paid up shares without par value.

III.- That the mandator, has successively become the owner of all the shares of the Company, and as sole shareholder resolves to dissolve the company with immediate effect.

IV.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and is fully aware of the financial situation of the Company.

V.- That the mandator, as liquidator of the Company declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as he assumes personally all its liabilities.

VI.- That the mandator grants full discharge the board of directors, and statutory auditor for their mandate up to this date.

VII.- That the books and records of the company will be kept for a period of five years from today at Stratego International sarl, having its registered office at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le 20 décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Rachel UHL ou Monsieur Hubert JANSSEN, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HCT GROUP HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à 6/F., Kwan Chart Tower, 6 Tonnochy Road, Wanchai, Hong Kong, inscrite au Registre des sociétés à Hong Kong sous le numéro 1490466;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "H.C.T. HOLDING", ayant son siège social à L- 1940 Luxembourg, 370 route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 73.114, a été constituée suivant acte reçu le 6 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 115 du 3 février 2000.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 866.200 représenté par 8.662 actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à compter de ce jour chez Stratego International Sàrl, dont l'adresse actuelle est au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57879. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011012148/79.

(110013142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

KPMG Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.597.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPMG Advisory S.à r.l.
Carlo JENTGEN
Directeur Financier

Référence de publication: 2011021524/12.

(110025230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

AZIGEP Société de Participations Financières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.490.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 31 janvier 2011, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2011021635/17.

(110026432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

KPMG Advisory, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.597.

—
Extrait des décisions de l'associé unique en date du 28 janvier 2011

La société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83, Pafebruch à L-8308 Capellen, est nommée réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes de l'exercice social 2010/11 se terminant au 30 septembre 2011.

Luxembourg, le 7 février 2011.
Carlo JENTGEN
Directeur Financier

Référence de publication: 2011021525/13.

(110025233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

KPMG Audit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.590.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPMG Audit S.à r.l.
Carlo JENTGEN
Directeur Financier

Référence de publication: 2011021526/12.

(110025236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Assolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.527.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 04 février 2011

- L'Associé Unique accepte la démission de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg en tant que gérant unique de la société.

- L'Associé Unique nomme en remplacement du gérant unique, et ce pour une période indéterminée, la société Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011021608/16.

(110026572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

KPMG Audit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.590.

—
Extrait des décisions de l'associé unique en date du 28 janvier 2011

La société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83, Pafebruch à L-8308 Capellen, est nommée réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes de l'exercice social 2010/11 se terminant au 30 septembre 2011.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011021527/13.

(110025239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

KPMG Global Advisory Support, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.565.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPMG Global Advisory Support S.à r.l.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011021528/12.

(110025283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

KPMG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.133.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPMG LUX S.à r.l.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011021529/12.

(110025279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Citadel Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 89.113.

—
EXTRAIT

L'associé unique a décidé d'accepter, avec effet au 21 janvier 2011, la démission de Madame Erica Tarpey de son poste de gérant de la société.

L'associé unique a décidé d'élire, Monsieur Dylan Davies, demeurant professionnellement au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société en remplacement de Madame Erica Tarpey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Financial Products S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2011021655/17.

(110025837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 35.470.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPMG Peat Marwick S.à r.l.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011021530/12.

(110025244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 50.868.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KPMG Tax S.à r.l.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011021531/12.

(110025219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 50.868.

—
Extrait des décisions de l'Associé unique en date du 28 janvier 2011

La société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83, Pafebruch à L-8308 Capellen, est nommée réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes de l'exercice social 2010/11 se terminant au 30 septembre 2011.

Luxembourg, le 7 février 2010.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2011021532/13.

(110025222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

ABFS Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 148.686.

Procès verbal du conseil de gérance

Ce jour, le 31 janvier 2011, le Conseil de Gérance de la Société a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la société: le nouveau siège social sera sis au 65 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg. L'ensemble des opérations de la société sera transféré à cette adresse en date du 1^{er} février 2011.

Fait, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021613/12.

(110026096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 50.868.

Extrait des décisions des Associés en date du 30 septembre 2010

1. La démission avec effet au 30 septembre 2010 de Monsieur Louis THOMAS de sa fonction de gérant de la société est acceptée.

2. La démission avec effet au 30 septembre 2010 de Monsieur David WALLACE de sa fonction de fondé de pouvoir est acceptée.

3. Est nommé gérant avec effet au 1^{er} octobre 2010 et pour une durée indéterminée Madame Nathalie Dogniez, née le 8.11.1966 à Liège (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Carlo JENTGEN
Directeur Financier

Référence de publication: 2011021536/18.

(110025316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 50.868.

Extrait des décisions des Associés en date du 6 mai 2010

La société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83, Pafebruch à L-8308 Capellen, est nommée réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes de l'exercice social 2009/10 se terminant au 30 septembre 2010.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Carlo JENTGEN
Directeur Financier

Référence de publication: 2011021537/13.

(110025316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

UBS (Lux) SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.430.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 January 2011

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015;

- M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013;

- M. Robert Süttinger, président et membre du conseil d'administration Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2011.

Pour UBS (Lux) Sicav 3

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2011022655/23.

(110026408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Lion/Evergreen Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.178.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 8 février 2011

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 8 février 2011, Lion Capital (Guernsey) III Limited, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société Lion Capital (Guernsey) II Limited, une Limited Company constituée à Guernesey, immatriculée auprès du HM Greffier, The Greffe sous le numéro 46594, avec siège social au Second Floor de Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernesey, GY1 3PP;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011021538/18.

(110025175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Plaetim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 92.843.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mercredi 9 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011021549/10.

(110025015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Marlow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.753.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011021540/13.

(110025603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Meximmo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg E 3.183.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} octobre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011021541/13.

(110024977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Micropolis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.750.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011021542/13.

(110025618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Dennemeyer, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 15.248.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 janvier 2010

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Mary Catherine Dennemeyer, née le 27/07/1953 à Alexandria, Virginia demeurant à 15, In Hierber, L-6195 Imbringen, Luxemburg, jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2013

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Reinhold NOWAK, né le 16/11/1957 München, demeurant à 11 rue Edouard Grenier L-1642 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2013

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Sevim SÜZEROGU, née le 26/08/1975 à Augsburg, demeurant à 55 rue des Bruyères L-1274 HOWALD, jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2013.

Le Bureau

Référence de publication: 2011021684/15.

(110026052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.980.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023864/11.

(110028646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Creteil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 62.651.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023863/10.

(110028758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Da Cruz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 40, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg B 85.669.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011023865/10.

(110028457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Creteil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 62.651.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023862/10.

(110028757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

Creteil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 62.651.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011023861/10.

(110028753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

De Kameinbauer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 40.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE KAMEINBAUER

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2011023866/13.

(110028390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.